

# LE CONTEXTE POLITIQUE (1) : LE RÈGNE DE CHARLES III (1759-1788)

---

### De Charles VII à Charles III

Charles III a 43 ans quand il succède sur le trône d'Espagne à son demi-frère, Ferdinand VI. Il a l'expérience du pouvoir : de 1731 à 1733, il avait régné sur le duché de Parme que sa mère avait réussi à lui faire obtenir à l'issue de complexes négociations diplomatiques. Mais surtout, depuis 1737, il régnait sous le titre Charles VII sur le royaume des Deux-Siciles, après avoir conquis aux Autrichiens le royaume de Naples en 1733, puis la Sicile l'année suivante, à l'occasion du conflit qui opposa l'empire d'Autriche à la France au sujet de la succession à la couronne de Pologne.

L'ancien Charles VII et nouveau Charles III n'a rien d'un prince philosophe, à la manière d'un Frédéric de Prusse. Il accomplit scrupuleusement ses obligations religieuses et (en dehors de son épouse Marie-Amélie Walburga, la fille de Frédéric Auguste II de Prusse), il n'a qu'une passion : la chasse. Mais ce n'est pas pour autant un être frustré : à la Cour d'Espagne, ses parents, Philippe V et Isabelle Farnèse, lui ont fait donner, par les Pères Lambrusel et de La Conca, une solide éducation, qui embrasse aussi bien les lettres classiques que l'histoire profane et sacrée, la géographie, les sciences naturelles, la morale et l'art de la guerre et de la navigation. Doué pour les langues vivantes, il maîtrise le français, le napolitain, le lombard et le florentin, et, pour plaire à son épouse, il apprendra quelques rudiments d'allemand. S'il a reçu des leçons de danse, de musique et d'équitation, il a appris aussi à manier avec aisance le tour de menuisier, et il se passionne (comme le fera Louis XVI) pour tout ce qui touche la mécanique, et l'horlogerie en particulier. Accordant en

1728 une audience à Feijoó (dont il a lu le *Teatro crítico*, ou du moins certains passages), il lui déclarera du haut de ses douze ans qu'il voudrait mériter le nom de Charles le Sage (« *quería merecer que me llamasen Carlos el Sabio* »). La postérité ne l'a pas exaucé. Mais presque, puisque, de Jovellanos qui prononça devant la Société Économique des Amis du Pays de Madrid l'éloge du monarque espagnol en 1788, alors que le Roi n'avait plus qu'un mois à vivre, jusqu'à la commémoration du bicentenaire de sa mort, on ne cessera de proclamer que c'est à lui que l'Espagne doit d'avoir vu se développer des sciences utiles, de sains principes économiques et l'esprit général des Lumières (« *Ciencias útiles, principios económicos, espíritu general de Ilustración, ved aquí lo que España deberá al reinado de Carlos III* », Jovellanos, *Elogio de Carlos III*).

Plus que par l'instruction qu'il a pu jadis recevoir à Madrid, le nouveau souverain espagnol s'est formé, pendant plus de vingt ans, par l'exercice du pouvoir dans un contexte international tendu et une situation économique difficile. Sans avoir jamais dit, comme son aïeul : « l'État, c'est moi », pendant tout son règne sur les Deux-Sicules, il n'a laissé à nul autre le soin de présider, trois, voire quatre fois par semaine, les conseils de gouvernement. Il n'a sans doute pas lu Machiavel qui affirmait que c'est à ses ministres que l'on juge d'abord d'un prince. Mais il sut suivre son conseil et s'entourer de personnalités de premier plan, aux compétences et aux talents indiscutables : le juriste Bernardo Tanucci, qui déclarait que le système féodal était une honte pour l'humanité, et que la Curie romaine était le principal obstacle au bonheur de l'Italie, José Manuel de Benavides y Aragón, marquis de Santisteban et José Joaquín de Salas, marquis de Montealegre. C'est grâce à eux et avec eux qu'il entreprit de mener une politique de réformes audacieuses. Même si les résultats ne furent pas toujours à la hauteur des espérances, il conservera le même système de gouvernement en Espagne, en faisant appel à des hommes de la qualité d'Aranda et Floridablanca.

Du règne de Charles VII sur les Deux-Sicules, on retient surtout que c'est à ce souverain que l'on doit la décision de faire entreprendre les fouilles d'Herculanum (commencées en 1738) et de Pompéi (entreprises dix ans plus tard). On rappelle également que l'on lui doit la construction d'édifices importants, comme, à Naples,

le théâtre San Carlo ou l'Hôpital des Pauvres, et, dans les alentours, les palais de Capidomonte, Serra di Cassano, et de Caserte, ou encore celui de Portici, en Campanie. Mais on oublie trop souvent l'obstination avec laquelle il voulut réformer un royaume qui souffrait par rapport au reste de l'Europe d'un net retard économique en raison d'un système féodal qui concentrait 50 % des terres entre les mains de la noblesse (les barons, pour 20 %), et de l'Église (pour 30 %).

Sa piété personnelle (indubitable) ne fut pas un obstacle pour réduire le pouvoir d'un clergé omniprésent qui, dans les années 1720, représentait 2,5 % de la population, pour 0,5 % en France, « la fille aînée de l'Église », et 1,5 % « seulement » dans la très catholique Espagne que tout voyageur étranger jugeait envahie par les prêtres et les religieux. La signature du concordat de 1741 vint couronner sa politique régaliennne en matière de discipline ecclésiastique en reconnaissant au souverain le droit de présentation (c'est-à-dire, en fait, de désignation) des évêques et d'attribution des bénéfices, en l'autorisant à réduire le nombre des couvents et des religieux ainsi que celui des fêtes « d'obligation » (pendant lesquelles il était interdit de travailler), à taxer les biens de l'Église, et à limiter à quelques églises seulement le droit d'asile. Mais ce même Charles VII qui obtint de Benoît XIV tant de concessions laissa l'ultramontain Spinelli tenter d'instaurer un Tribunal de la Sainte Foi, autrement dit l'Inquisition, même si, face aux vives réactions de la population, il ne tarda guère à désavouer son ministre et à le renvoyer en 1746.

Charles VII prêta également une attention soutenue à l'économie et notamment au commerce. En 1736, il fit réaménager à grands frais le port de Naples, ainsi que ceux d'Agrigente, Barletta et Trani, dans les Pouilles, qui étaient spécialisés dans le transport du sel et du blé. Ces travaux publics permirent l'essor de la flotte de commerce tandis que, de sa part, l'État prenait en charge le développement d'une marine de guerre capable d'assurer la sécurité d'un trafic jusqu'alors menacé par les pirates barbaresques. Sous son règne, des accords commerciaux furent passés avec l'Autriche, la Suède, le Danemark, Tripoli et même la Porte Ottomane ; certaines compagnies furent autorisées à trafiquer avec l'Amérique ; en 1739, un Tribunal Supérieur ainsi que de nombreux consulats de

commerce furent créés ; on établit la libre circulation des grains, de la soie et de la laine, au grand dam des barons qui voyaient ainsi diminuer les revenus que leur procuraient les octrois qu'ils contrôlaient. Enfin, pour pallier le manque d'argent circulant dans le pays, la Banque de Naples fut instaurée en 1751.

Le bilan de Charles VII en matière économique est donc loin d'être négligeable. Mais la mesure la plus significative de sa volonté de réformer son royaume pour le mettre au niveau des grandes puissances commerciales est assurément celle qu'il prit en 1741, sur proposition de son ministre Montealegre, concernant l'autorisation pour les Juifs (expulsés en 1540 par Charles Quint) de s'installer (plutôt que de revenir, comme on le dit souvent) dans le royaume. Pour cela, on leur garantissait par décret que pendant une durée de 50 ans au moins, ils seraient traités comme tous les autres sujets du roi, et qu'il leur serait accordé la liberté de conscience et le droit de négocier librement. Enfin, pour assurer leur sécurité, une zone de résidence leur serait attribuée (ce qui signifiait que, comme ailleurs, ils vivraient dans des ghettos). La mesure — ne nous y trompons pas — ne doit rien à un quelconque sentiment philosophique et à on ne sait trop quelle conscience des droits de l'homme. Elle est, purement et simplement, d'ordre pragmatique. Mais elle montre que, quand les intérêts économiques du pays étaient en jeu, Montealegre et son souverain étaient prêts à s'affranchir des préjugés d'un autre âge. Mais ce n'était pas le cas du clergé et de l'ensemble des sujets du roi des Deux-Siciles. Du haut de leurs chaires, les prédicateurs tempêtèrent contre le *Rex Judaeorum*, le roi des Juifs. Saint Janvier lui-même les appuya et, le premier dimanche de mai 1742, son sang (conservé dans deux ampoules dans la cathédrale de Naples) ne se liquéfia pas comme les autres années à la même date, ce qui annonçait de grandes calamités, fruits du courroux divin. Heureusement, craignant (à juste titre) les réactions de la population (pour ne pas dire, de la populace), fort peu d'israélites s'étaient laissés séduire par les promesses du décret. Au mépris de la parole donnée, Charles VII révoqua son ministre, puis expulsa en 1743 ces Juifs qui avaient cru que ce monarque pouvait, en ce domaine, imposer sa volonté à ses sujets.

Sous Charles VII, perçoit Charles III. Porteur d'une grande ambition pour les royaumes dont Dieu lui a donné la charge, il sait s'entourer d'hommes compétents et aspire à des réformes profondes, faisant fi des préjugés de toutes sortes, même s'il s'agit d'aller à l'encontre des intérêts de l'Église. Mais sa volonté s'efface devant la crainte du soulèvement populaire que savent si bien provoquer les prédicateurs. Comme Charles VII à Naples, Charles III à Madrid se contentera plus d'une fois d'approuver des projets de réformes qu'il n'appliquera pas, faute de pouvoir les imposer.

## **L'influence des Napolitains**

Depuis le 10 décembre 1758, date à laquelle son demi-frère Ferdinand VI signa un testament le désignant comme son successeur, il ne faisait plus aucun doute que Charles VII abandonnerait le royaume des Deux-Siciles pour s'asseoir sur le trône d'Espagne. Le 11 septembre 1759, c'était chose faite et Charles de Bourbon, un mois après la mort de Ferdinand VI, était proclamé roi d'Espagne et des Indes sous le titre de Charles III.

Avant d'abandonner ses états, le souverain veilla à régler sa propre succession : son fils aîné, Pascal-Philippe, souffrant de déficience mentale, il fit légalement constater son incapacité à régner, et désigner comme roi des Deux-Siciles son troisième fils, Ferdinand, le second, Charles, devant l'accompagner en Espagne et prendre le titre de Prince des Asturies qui le désignait comme héritier de la couronne. Comme Ferdinand, le septième du nom pour le royaume des Deux-Siciles, n'avait alors que huit ans, un conseil de Régence fut créé. La présidence en fut confiée au plus fidèle des serviteurs de Charles VII : Tanucci. Charles de Bourbon pouvait être assuré que son ancien royaume continuerait d'être gouverné selon ses principes.

Charles III embarqua de Naples pour l'Espagne le 6 octobre 1759. Non pas pour Alicante ou Carthagène, comme il eut été normal, mais pour Barcelone : avant même d'avoir à nouveau foulé le sol espagnol, le Roi sut montrer qu'il voulait du passé faire table rase. Du moins, en ce qui concernait les séquelles de la guerre de Succession. Trente-cinq ans après que la capitale catalane, qui avait

opté pour le parti autrichien, eut dû se rendre aux troupes de Philippe V, la décision royale équivalait à une amnistie générale. Accueilli avec enthousiasme, Charles manifesta sa magnanimité en autorisant la noblesse catalane à porter de nouveau l'épée, et en abolissant la *bolla* (taxe fiscale sur les produits textiles). Mais il ne fut pas question de revenir sur les décrets de *Nueva Planta* que Philippe V avait imposés aux vaincus et, depuis la fin de la Guerre de Succession, avaient privé les Catalans de leurs institutions traditionnelles.

Charles n'arriva à Madrid que le 9 décembre 1759 et l'entrée solennelle n'eut lieu que le 13 juillet de l'année suivante. Six jours après, il était proclamé roi d'Espagne et des Indes. Il avait laissé un royaume de quatre millions et demi d'habitants pour un autre, qui en comptait plus du double, si l'on s'en tenait à la seule péninsule. Mais surtout, il avait quitté un état de 100 000 kilomètres carrés seulement pour être à la tête du plus vaste empire colonial existant au monde, qui, sans parler des Antilles et des Philippines, s'étendait sur la quasi-totalité du continent Américain, à l'exception des territoires situés au nord de San Francisco et à l'est du Mississippi ainsi que du Brésil. Pour sa part, la reine Marie-Amélie (qui devait décéder en septembre 1760) n'en avait que faire, et elle ne songea nullement à cacher son dépit d'avoir dû quitter ces terres napolitaines où il faisait si bon vivre. Tout à son devoir de souverain, Charles III ne se laissa pas aller à de telles faiblesses. Mais il continuait à avoir confiance en ces Napolitains qui l'avaient si fidèlement servi. Ainsi, jusqu'à la mort de Tanucci, en 1783, il entretenait avec lui une correspondance régulière dans laquelle les deux hommes échangeaient leurs analyses de la situation politique. Mais surtout, il n'hésita pas à confier à des Napolitains les rênes du pouvoir.

En effet, depuis 1754, le gouvernement de l'Espagne était divisé en quatre secrétaireries, dites d'État, de Justice et des Grâces, des Finances et de la Marine et des Indes (*Estado, Gracia y Justicia, Hacienda, et Marina e Indias*). Charles III maintint dans les postes qu'ils occupaient précédemment Ricardo Wall (à la tête de la secrétairerie d'État), Alfonso Muñoz, marquis de Campo Vilar (à la Justice), et Julián Arriaga, (à la Marine). Mais il confia les finances à Leopoldo Gi Gregorio, marquis de Squilache (Esquilache, en

espagnol). Et Wall ayant démissionné, il désigna en 1763 un autre Napolitain, Grimaldi, pour lui succéder, Esquilache voyant ses compétences amplifiées au domaine de la Guerre.

On ne saurait s'étonner de voir ainsi confiés à deux « étrangers » des postes aussi importants : les monarchies de l'Ancien Régime ne voyaient aucun inconvénient à confier leurs intérêts à des individus qui, sans être leurs sujets, étaient censés être les plus capables de les servir. (Songeons, en France, à Mazarin, qui était né à Rome et, plus tard, au suisse Necker.) Il n'en reste pas moins qu'une telle mesure choqua bien des esprits.

Charles III voulait être un roi puissant, et respecté, aussi bien dans son royaume qu'à l'extérieur. Aussi, en 1761 resserra-t-il les liens avec la France en signant le troisième « pacte de famille » qui eut pour effet d'entraîner l'Espagne (qui n'avait participé à aucun conflit sous Ferdinand VI) dans la guerre contre l'Angleterre. En août de la même année, il n'hésita pas à bannir de la Cour l'inquisiteur général Manuel Quintano Bonifaz, coupable d'avoir publié sans son autorisation le bref du pape Clément XIII condamnant un ouvrage, le catéchisme de Messeguy. Mais le courroux royal fut de brève durée puisque, trois semaines plus tard, la sanction était levée : Charles III n'avait pas été insensible aux arguments de Quintano Bonifaz, qui, sans songer à se disculper de sa faute, lui avait fait observer dans une missive à quel point l'Inquisition était utile à un souverain et que le peuple, qui était si attaché à cette institution, pourrait bien s'émouvoir d'une telle mesure. Coup de semonce ou coup d'épée dans l'eau ? Le Roi avait montré qu'il entendait être le maître dans tous les domaines et que nul n'était à l'abri de sa puissance. Mais l'inquisiteur général lui avait fait entendre qu'il lui fallait compter avec l'Inquisition.

Dans le domaine fiscal, Esquilache put mettre en œuvre la réforme de la perception de l'*excusado*. Il s'agissait des dîmes du plus grand domaine de chaque paroisse qui, en vertu d'un privilège accordé par la papauté à Philippe II, étaient versées au roi, ledit domaine étant dispensé (*excusado*) de sa contribution à l'Église. Esquilache remit en cause le système de versement global effectué à ce titre par l'ensemble de l'Église d'Espagne selon une estimation (très avantageuse pour elle) fixée en 1693.

Esquilache poursuivait ainsi, avec succès, la politique régaliennne naguère menée à Naples par le souverain. Au grand dam, certes, des ecclésiastiques qui voyaient réduire leurs revenus, mais sans engendrer de protestations véhémentes. Il n'en alla pas de même avec d'autres mesures (au demeurant, indispensables) relatives à la police et à la modernisation de la capitale.

### **Le « *motín de Esquilache* »**

En s'embarquant à Naples en 1759, Charles III abandonnait une ville dynamique et florissante de plus de 300 000 âmes (la troisième agglomération d'Europe, par le nombre d'habitants, après Londres, qui en comptait 750 000, et Paris, qui en avait 600 000). Sa nouvelle capitale était non seulement petite (pas plus de 150 000 individus), mais surtout c'était la plus crottée du continent, ce qui lui avait valu d'être célébrée par un étranger dans un poème burlesque intitulé *La Merdeida*. Au manque d'hygiène, s'ajoutait l'insécurité publique, en particulier la nuit.

Charles III eut à cœur de faire de sa capitale une ville propre et sûre : il y gagna ce titre de « *mejor alcalde de Madrid* » (meilleur maire de Madrid) qu'on lui accorde encore aujourd'hui. Des travaux d'installation d'égouts furent mis en chantier et on entreprit l'installation de l'éclairage public. Pour permettre un contrôle plus efficace des individus, Esquilache envisagea l'interdiction pure et simple du port des chapeaux à large bord (le *chambergo*) et de la cape, qui, combinés, permettaient à tout un chacun de se déplacer dans un complet anonymat. Sur sa proposition, le Roi signa le décret portant prohibition d'utiliser en ville ces vêtements traditionnels le 22 janvier, puis à nouveau le 10 mars 1766.

Ce n'était pas la première fois que l'on essayait d'imposer une telle mesure : en 1716, 1719, 1723, 1729, 1737, 1740 et 1745, de semblables décisions avaient déjà été prises. Sans produire le moindre effet. Cette fois, il n'en fut pas de même et le 23 mars 1766, jour des Rameaux, le peuple de Madrid s'insurgea contre cette décision, se déchaînant contre tout ce qui pouvait évoquer le pouvoir des ministres napolitains, et en particulier les lanternes qui servaient à l'éclairage des rues et qui soulevaient particulièrement la